

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	24/02/2023	L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux mars à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET.

Excusé : Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absent : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 4-2023 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COLUMBARIUM –
TARIFICATION DE LA SECONDE PLAQUE**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du columbarium précise la gratuité d'une plaque par case.

Chaque case du columbarium pouvant accueillir deux urnes, il est proposé au conseil municipal de facturer la seconde plaque.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **FIXE** que le tarif de la seconde plaque de columbarium à 60 euros.
- **PRÉCISE** que le règlement intérieur du columbarium sera modifié et fera mention de ce tarif.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le 03/03/2023
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 03/03/2023
Affiché le 03/03/2023

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2023 037-213700826-20230302-DCM_4_2023-DE